

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 septembre 1973

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Stewart (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des privilèges et des élections.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION TENDANT À MODIFIER LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Finances (M. Turner) et en vertu de l'article 60(1) du Règlement, je dépose maintenant un avis de motion de voies et moyens.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT AU 15 OCTOBRE 1973

L'ordre du jour appelle: Motions:

19 septembre 1973—Le ministre de la Justice:

Que, lorsque la Chambre s'ajourne aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'au 15 octobre 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date;

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de proposer aujourd'hui la motion inscrite en mon nom, mais si la Chambre y consent, je le ferai volontiers après la période des questions plutôt que maintenant.

M. Baldwin: Nous nous empressons d'accepter cette proposition, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La parole est au ministre de l'Agriculture.

Une voix: La campagne débute aujourd'hui!

Une voix: A quel titre parle-t-il?

Une voix: Voici le chef.

* * *

L'AGRICULTURE

RÉTABLISSEMENT DU DROIT D'ENTRÉE SUR LE BÉTAIL SUR PIED ET ABATTU IMPORTÉ DES É.-U.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Déclarez votre intention.

M. Whelan: . . . que le droit de douane sur les bestiaux et le bœuf, supprimé dans le budget de février dernier, sera rétabli à compter de minuit ce soir.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Vous vous souvenez que les modifications au Tarif douanier approuvées par le Parlement prévoyaient le rétablissement de tout droit s'il était établi que des difficultés avaient été causées. Les marchés des bestiaux et du bœuf ont été considérablement faussés par l'initiative antérieure des États-Unis relativement aux prix, qui avait entraîné la retenue de stocks dans ce pays. L'entrée considérable de bestiaux et de bœuf au Canada ces dernières semaines a fait sensiblement baisser les prix du bœuf, et les éleveurs de bestiaux sont dans l'incertitude à l'égard de leur production potentielle dans l'avenir.

Dans l'intérêt de la production soutenue du bœuf au Canada à un niveau suffisant pour satisfaire nos besoins et nos possibilités d'exportation, il faut rétablir la confiance, et cette décision est conforme à notre objectif. À long terme, cette décision servira les intérêts des consommateurs et elle est conforme à l'objectif annoncé du gouvernement, c'est-à-dire accroître les stocks de produits alimentaires au Canada grâce à la confiance accrue des producteurs et à d'autres mesures appropriées.

Il y a lieu de souligner que les bestiaux et le bœuf qui entrent aux États-Unis sont frappés de droits de douane. Si le gouvernement des États-Unis décidait de supprimer ces droits, nous remettrions la situation à l'étude, bien sûr.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, en répliquant au pied levé à l'annonce faite par le ministre à la Chambre ce matin, je dois dire que les députés de ce côté-ci ne sont pas surpris de cette annonce qui survient après des semaines de pressions continues exercées par les éleveurs de bovins et par des députés des partis d'opposition, à cause des difficultés énormes causées aux éleveurs de bovins par la suppression des droits de douane. Cette suppression faisait partie de la politique du gouvernement visant à réduire le prix des aliments de base pour le consommateur canadien, mais, monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe savaient, comme tous les dépu-